

Époux ou Père

Prénoms Alexis, Emmanuel, Nicolas

Nom⁽²⁾ JEAN

né⁽³⁾ le 3 décembre 1997
à 16 heures 25 à Ploemeur
(Morbihan)

Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Nicolas, Denis, François
JEAN

et de⁽⁵⁾ Sandra, fabienne FAURE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 858
le⁽⁶⁾ 29 JUIN 2022

MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau⁽⁸⁾



Mariage célébré à _____
Il a été déclaré⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____ le _____
MENTIONS MARGINALES⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



(1) Écrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ...) et ... (2^{me} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».

(3) Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

(5) Prénoms et nom des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par M^{me} ... notaire à... ».

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

(1) Prénoms _____
Nom _____

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____
(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1^{er} ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1399

Le 28 mai 2022 à 21 heures 17
est né(e)⁽²⁾ Raphaël, Alexis, Nicolas,
Régis

JEAN

du sexe **masculin** à **Hélen**
(Seine-et-Marne)
(3) _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 25 mars 2022 à la mairie
de Brie-Comte-Robert (Seine-et-
Marne) par son père.

Délivré conforme aux registres, le 08 JUIN 2022
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau 

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{er} partie : ... 2^{me} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée l'acte de naissance ou de mariage non diffusé par une autorité française, la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, NOM) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par... » (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance).
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».